



Historique du Centre Hospitalier de Montceau-les-Mines :

1991 – création du Syndicat Interhospitalier (SIH) qui regroupe le CH Jean Bouveri et le Centre Médico-Chirurgical (CMC) Saint-Exupéry.

1998 – mise en service des nouveaux bâtiments avec un nouveau plateau technique (72 lits en chirurgie) et rachat de la clinique Claude Forest (20 lits). Ce rachat s'est effectué sans compensations financières nécessaires. Le nouvel ensemble assure la prise en charge de base des patients en médecine, chirurgie et obstétrique (MCO), ainsi que le Service des Urgences.

2007 – fermeture de l'Unité de Soins Intensifs (transformé en soins continus), pénalisant les patients (prise en charge limitée et risques accrus lors des transferts) et l'équilibre budgétaire avec la suppression d'une dotation de 350.000 - 400.000 euros par an.

2008 – l'application de la tarification à l'activité (T2A) à 100%, conduit à une diminution des recettes par rapport à 2007 de 2,91%, correspondant à 1.114.854 euros. Cette tendance s'est confirmée par la suite. (Chambre régionale des comptes)

2009 – création d'un Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) avec l'Hotel-Dieu du Creusot : fermeture de la maternité, du Service de Pédiatrie, des Urgences pédiatriques et de la chirurgie viscérale au CH de Montceau-les-Mines. La mise en oeuvre du GCS a été un échec pour les deux hôpitaux : perte de patients, éloignement de l'offre de soins, augmentation des « déficits » et abandon du projet d'un nouveau hôpital communautaire.

2011 - mise sous tutelle du CH de Montceau avec la mission de M. Métais. Celle ci s'est traduite par le non renouvellement des contrats à durée déterminée et une centaine de suppression de postes.

2014 – le GCS vol en éclat, l'ARS travaille autour de la création d'une CHT entre Chalon, Autun et Montceau. Elle envisage pour Montceau une restructuration importante tournée vers un plateau ambulatoire d'excellence et une référence en gériatrie. Concrètement elle prévoit un plateau technique de chirurgie et de médecine à dominante ambulatoire, avec un pôle de référence pour la prise en charge des personnes âgées au sein de la CHT. Elle apportera des **changements très profonds** à l'actuelle structure du CH le déclassant définitivement comme hôpital local spécialisé dans l'ambulatoire et la gériatrie.